

J'installe ou modifie une clôture

Je dépose une déclaration préalable en mairie et j'attends la réponse avant de commencer mes travaux (délai 1 mois, 2 mois si le terrain est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique)

L'installation ou la modification d'une clôture (haie, grillage, mur, claustra, portail, etc) doit être précédée d'une déclaration préalable en mairie
Cette déclaration ainsi que les documents qui l'accompagnent doivent être déposés en 3 exemplaires

Je suis les étapes suivantes :

1 Je me renseigne sur la réglementation qui s'applique à mon terrain (quels matériaux ? Quelle hauteur ? Quel aspect ?)



Je m'informe sur la zone où est située ma parcelle dans le Plan Local d'Urbanisme (exemple zone UC) et je prends connaissance du règlement qui lui correspond



Pour les lotissements de 0 à 10 ans, un règlement particulier peut s'appliquer

Où ?

- en mairie—auprès du service urbanisme (voir horaires et coordonnées au verso)
- sur le site internet www.pledran.fr (en indiquant mon adresse)

2 Je remplis un formulaire de déclaration préalable

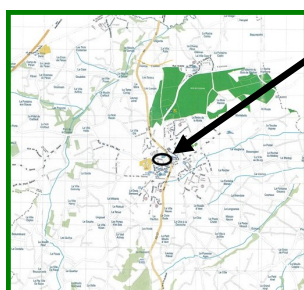


Je dois utiliser un formulaire administratif réglementé, édité par le CERFA (référence 13703*)

Comment se procurer le formulaire ?

- en mairie—auprès du service urbanisme
- sur le site internet www.service-public.fr à la rubrique Autorisation d'urbanisme

3 Je prépare les documents à joindre au formulaire de déclaration



• LE PLAN DE SITUATION

Je situe (au feutre, stabilo...) mon terrain dans la commune

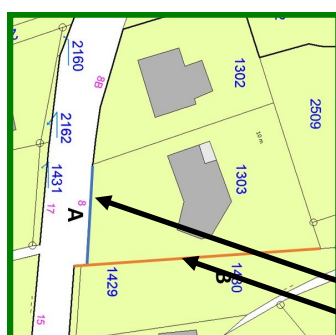
Je peux me servir du plan de la ville comme support que je trouve :

- en mairie—auprès du service urbanisme ou à l'accueil
- sur le site internet www.cadastre.gouv.fr

• LE PLAN DU TERRAIN dit « Plan de masse »

Je situe (au feutre, stabilo...) les cotés où sera réalisée ma clôture
J'utilise un extrait du cadastre que je peux obtenir :

- en mairie—auprès du service urbanisme
- sur le site internet www.cadastre.gouv.fr (en indiquant mon adresse ou les références de ma parcelle : lettre(s) et chiffre)



A = sur la rue

B = en limite séparative (avec le voisinage)

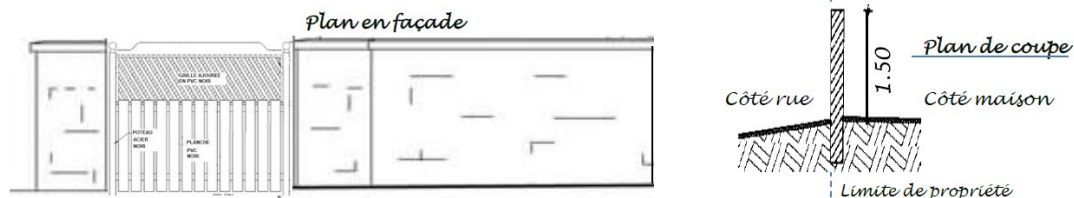
◆ Les SCHEMAS et EXPLICATIONS détaillant le projet de clôture

- Je dessine une vue en coupe du terrain naturel avec l'implantation de ma clôture et une vue de face,
- J'indique les mesures et j'explique l'aspect (je peux joindre une image d'un catalogue, une photo...)

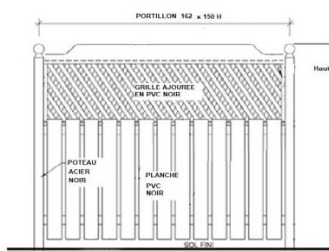
Exemples :

côté A (Projet sur la rue)

Changement du portillon et peinture du mur couleur sable (couleur identique aux piliers)



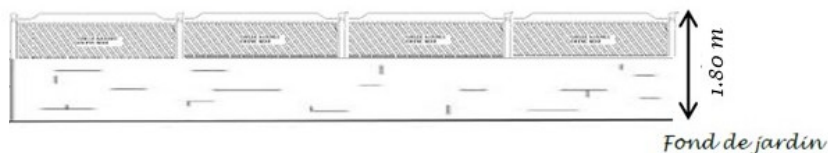
Ancien portillon, dimension 162 x 150H



Nouveau portillon en PVC noir, encadré de poteaux acier noir - même dimension 162 x 150H

côté B (projet en limite séparative)

Plan en élévation / Plan de face



Construction d'un mur de 1.50 m de haut en parpaing enduit couleur sable, surmonté d'une grille noire en PVC de 0,30 m (comme le haut du portillon)

